



15ème législature

Question N° : 36565	De Mme Céline Calvez (La République en Marche - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation prioritaire		Ministère attributaire > Éducation prioritaire
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Utilisation des outils et ressources dans l'orientation des jeunes	Analyse > Utilisation des outils et ressources dans l'orientation des jeunes.
Question publiée au JO le : 23/02/2021 Réponse publiée au JO le : 05/10/2021 page : 7399		

Texte de la question

Mme Céline Calvez interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de l'éducation prioritaire, sur l'utilisation des outils et des ressources mis à disposition dans l'orientation des jeunes. Pendant les années du lycée, environ deux tiers des jeunes se disent préoccupés par leur orientation professionnelle et près de la moitié des 18-25 ans se déclarent insatisfaits de l'accompagnement proposé par leur établissement. Régulièrement, les lycéennes et lycéens se tournent vers d'autres formes d'accompagnements que celles proposées par le lycée. Par ailleurs, en 2020, 949 935 candidats ont confirmé, sur Parcoursup, au moins un vœu d'orientation, soit une hausse de près de 6 % par rapport à 2019, qui s'accompagne aussi par un nombre record de vœux formulés sur la plateforme (près de 10,1 millions). Pour autant, ces chiffres cachent des disparités car près de 20 % des enfants d'ouvriers estiment qu'ils n'ont pas eu le choix de leur orientation, contre 10 % des enfants de cadres. Et, une fois leurs études terminées, les enfants issus d'un milieu modeste sont plus nombreux à se déclarer insatisfaits de l'orientation qu'ils ont choisie. Aussi, au-delà de la réforme de la voie professionnelle, amorcée en 2018, du déploiement des cités éducatives ou encore du dispositif des Cordées de la réussite, elle souhaiterait savoir quels nouveaux outils et ressources peuvent être mis à disposition des jeunes, et en particulier ceux issus des classes socioprofessionnelles les moins aisées, dans le cadre de leur orientation, pour que ceux-ci soient mieux informés, car l'information est bien souvent la clef d'une orientation réussie.

Texte de la réponse

L'amélioration de l'information pour contribuer à une orientation réussie pour tous est une priorité présente au cœur des réformes et des mesures et dispositifs mis en œuvre depuis 2018. L'horaire dédié permet d'inscrire l'orientation dans le temps scolaire. La nomination systématique d'un second professeur principal en classe terminale permet de renforcer l'accompagnement personnalisé. Dans les établissements scolaires et les CIO, les psychologues de l'éducation nationale et les équipes pédagogiques contribuent à la construction de choix progressifs tout en long du parcours selon l'évolution de l'élève. Ils individualisent l'information pour permettre son appropriation en fonction de ses projets. La transformation de la voie professionnelle avec la création de famille de métiers, le développement de l'apprentissage, l'horaire dédié à l'orientation et les modules d'insertion professionnelle et de poursuite d'études en terminale professionnelle contribuent à permettre des choix plus progressifs. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique, l'horaire dédié à l'orientation, mis en place dès la classe de seconde, donne aux élèves le temps nécessaire pour découvrir les métiers et les formations, réfléchir à leurs aspirations et construire leur projet grâce à un

accompagnement à l'orientation renforcé. Afin de faciliter les choix, l'outil Parcoursup s'est adapté pour répondre aux besoins des lycéens en renforçant l'information sur chaque formation et les attendus pour favoriser la réussite. L'horaire dédié à l'orientation constitue un espace disponible pour permettre l'intervention des régions et des partenaires que celles-ci mandatent pour informer les élèves sur les métiers et les formations conformément aux nouvelles responsabilités que la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel leur a confiées. Celle-ci permet aux intervenants de la région de mener des actions d'information en direction des élèves et des étudiants, notamment dans les établissements scolaires, en coordination avec les équipes éducatives. Le cadre national de référence signé le 28 mai 2019 et les conventions récemment signées avec les régions définissent les modalités d'intervention des régions et des régions académiques dans le cadre de l'horaire dédié. L'État et la région interviennent de manière coordonnée pour assurer une cohérence et à une continuité de leurs interventions respectives. Ils veillent notamment à : - améliorer la démarche d'information des élèves pour leur permettre d'élaborer leur projet de manière progressive et réfléchie et ainsi mieux réussir dans la voie qu'ils auront choisie ; - lutter contre l'autocensure des jeunes et contre les discriminations, et ouvrir le champ des possibles, notamment auprès des publics à profil particulier (handicap, etc.) ; - présenter dans leur diversité les mondes économique et professionnel ainsi que les différentes voies et modalités de formation dans l'enseignement secondaire et supérieur relevant de différents ministères (éducation nationale, agriculture, établissements maritimes, enseignement supérieur). Ainsi, dans le cadre du printemps de l'orientation mis en place en 2021 pour informer les lycéens sur les poursuites d'études, les régions et les régions académiques ont travaillé ensemble pour permettre par l'intermédiaire de l'Onisep l'accès à une information étendue à travers des ressources larges et diversifiées : quiz, sessions d'immersion, visites virtuelles d'entreprises ou d'établissements proposant des formations de l'enseignement supérieur, vidéos, échanges avec des étudiants ambassadeurs ou des professionnels, webinaires/webconférences, ateliers (CV, lettres, Parcoursup...), des chats. L'accent est mis sur l'accès gratuit de ressources numériques pour aider à l'orientation et à la mise en relation avec les interlocuteurs. Les associations qui interviennent pour faciliter l'accès à l'information aux jeunes y sont été associées. Des portails et sites regroupant les apports des différents acteurs sont développés dans chaque région. L'ONISEP a déployé un service gratuit d'aide personnalisé avec des outils accessibles à tous (tchat, contact personnalisé par mail ou par téléphone, libre accès à une boîte à outils) et actualise régulièrement des ressources en ligne sous forme de vidéos, quiz, fiche métiers, outils interactifs d'aide aux choix d'orientation. L'ensemble de ces mesures répondent aux enjeux d'égalité des chances en rendant l'information accessible à tous et à permettant à tous les jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.